

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION

8 rue du Docteur Guillet

Téléphone 823.88.91

FAX N° : 823.14.37

N° - 6 4 6

N° MP/DP/

Dakar, le

DP/PLP

20 JUIN 2000

Arrivé le 20-06-2000
Sous le N° 918

Le Directeur de la Planification

CONVOCAATION

Dans le cadre de la formulation du projet « Fonds d'investissement Social – FIS » une étude enquête portant sur le ciblage des zones prioritaires vient d'être réalisée.

Je vous prie de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion de restitution de ladite étude qui se tiendra le **mercredi 21 juin 2000 à 15H 30** à la Direction de la Planification sise rue Dr Guillet.

Destinataires :

1. Le Directeur de la Planification et des Réformes de l'Education Nationale (DPRE/MEN)
2. Le Coordonateur de la Cellule d'Appui au PDIS
3. Le Directeur de la Prévision et de la Statistique (DPS)
4. Le Coordonateur du PLP
5. DP (DPSE, DPG, DPR)
6. Alassane DIAWARA, Banque Mondiale
7. Directeur de la Coopération Economique et Financière (DCEF)
8. Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI)
9. CONGAD
10. Service de la Planification de Gestion des Ressources en Eau (Samba BA)
11. PDRH1 Femme
12. Direction Expansion Rurale
13. M. Ibrahima BA PELCP



Préparation du Fonds d'investissement social du Sénégal (FISS)

Volet « Suivi des conditions de vie des populations »

Cette note a pour objet de présenter une ébauche du programme d'activités relatif au suivi des conditions de vie des populations au cours de la phase pilote du FISS. Trois activités importantes devront être conduites au cours de cette période : i) la mise à jour de la base des données sur les villages et les localités et le ciblage des villages bénéficiaires; ii) l'organisation du réseau des producteurs et des utilisateurs de données sur les conditions de vie des populations; et iii) la préparation et l'exécution de la deuxième enquête sur les priorités.

Cette note s'étendra principalement sur la mise à jour de la base des données sur les villages et les localités et la sélection des villages, éléments déterminants dans l'élaboration des procédures décisionnelles du FISS.

1. Ciblage des villages et des communautés de base

Au démarrage du projet, après sa phase pilote, il ne sera pas matériellement possible d'intervenir simultanément dans tous les villages ou les communautés urbaines de base ayant une forte prévalence de la pauvreté. Les premières actions du projet devront être orientées vers les villages mal ou sous desservies. Par soucis d'équité, de transparence et de simplicité, une méthode simple de classement devra permettre d'établir une liste des communautés les plus nécessiteuses. Cette liste servira de référence pour le choix des premières zones d'intervention du FISS.

2. Mise à jour de la base des données sur les villages et les localités

Le fichier des villages actuellement disponibles à la DPS devra être mis à jour et son contenu élargi en y intégrant les données pertinentes et récentes provenant d'autres sources. Ce qui permettra de disposer d'une base de données sur les villages et les localités requises pour le classement des villages selon un ordre de priorité. Avec plus de 90% de villages actuellement géoreférés, il sera possible de produire des cartes géographiques pour ce ciblage.

3. Liste indicative non exhaustive des variables requises pour chaque village

- Nombre de familles,
- Taux/niveau de fréquentation scolaire au primaire par sexe,
- niveau d'alphabétisation par sexe.

- présence (ou distance) d'équipements sociaux de base (eau potable selon le type de source, école primaire, centre de santé primaire, moulin, place du marché, boutique, ...),
- électricité,
- téléphone, bureau de poste,
- présence d'une route,
- distance pour accéder au transport public,
- présence d'un service de vulgarisation agricole/élevage,
- activités économiques, proximité de grands noeuds de circulation des hommes et des biens,
- existence d'organisations ou d'associations,
- poids des traditions, us et coutumes,

4. Méthode de ciblage

Un algorithme de ciblage des villages est à élaborer sur la base d'une liste de variables à définir, ce qui permettra de calculer un indicateur synthétique. Cet indicateur sera valorisé selon un système de note simple. La liste définitive des variables à retenir sera établie après la mise à jour de la base des données des villages. La méthode retenue sera soumise à l'approbation du comité de pilotage du FISS.

Cet travail sera confié au consultant chargé d'effectuer la mise à jour de la base des données sur les villages et les localités.

5. Calendrier des activités à entreprendre entre janvier et décembre 2000

No	Libellé	Date butoir	Observations	Responsables
1	Mise à jour de la base des données des villages et des localités	15 mars	Un consultant à recruter le 15 janvier	DPS/DP
2	Classement des villages au niveau de chaque village	30 avril		DPS/DP/FISS
3	Etudes Diagnostiques pour la mise en place du réseau	30 juin	4 consultants à recruter	DPS/DP
4	Seminaire de lancement du réseau des producteurs des données sur les conditions de vie au Sénégal	30 juin		DPS/DP
5	Préparation/ test questionnaire de l'ESP II	15 aout		DPS
6	Préparation traitement/test des données de l'ESP	30 aout		DPS
7	Collecte des données de l'ESP II	15 octobre		DPS
8	Etude sur l'évolution des conditions de vie de la population de 1988 à 1998.	15 septembre	Cabinet à sélectionner	DP/DPS

--	--	--	--	--

Note : Les travaux de l'ESP II n'auront lieu qu'après l'exécution du RGPH 2000.
Le budget estimé de l'ESP II est de 550 000 \$ US.

Annexe 1

Activité No 1 : Mise à jour du fichier des villages et des localités

Cette opération a déjà été réalisée en partie par la DPS, dans le cadre de la préparation de la collecte des données du prochain recensement de la population et de l'habitat (RGPH). Il reste surtout à saisir les données. Un arrangement devra être fait avec la cellule chargée de la préparation du RGPH 2000 pour que le FISS puisse contribuer à la saisie des données de la cartographie censitaire.

Maître d'ouvrage de la mise à jour du fichier de villages : Direction de la Prévision et de la Statistique.

Source des données : Les données nécessaires pour cette activité seront collectées auprès de plusieurs organismes administratifs tels que le CSE, l'Hydraulique, DASA, DPS, DP, CER par exemple. Un recensement exhaustif de toutes les sources disponibles sera effectué.

Calendrier des activités relatives à la mise à jour de la base des données et au ciblage des villages

- 01 - 15 janvier 2000 Selection/contrat du consultant statisticien
- 15 janvier - 15 mars 2000 Collecte des données
- 15 février - 15 mars 2000 Codification et Saisie des documents
- 15 mars - 30 avril 2000 Mise à jour de la Base des données sur les villages et les localités
- 15 mars - 15 avril 2000 Elaboration de la méthode de classement des villages
- 15 avril - 30 avril 2000 Validation de la méthode de classement des villages
- 01 - 15 mai 2000 Classement des villages au niveau de chaque région, rédaction du rapport final.

Besoin en personnel : Pour mener à bien cette activité, il faudra mobiliser différentes catégories de personnel.

- 1 consultant statisticien (à recruter),
- 1 informaticien,
- 9 chefs de bureaux régionaux de la DPS,
- 20 agents de chiffrements et de saisie, nécessaires pour l'exploitation des rapports des CER et de la cartographie censitaire.

Besoin en matériel :

- 10 micro-ordinateurs. Au cas où la DPS ne peut pas mettre à disposition des micro-ordinateurs pour la saisie des données, il faudra envisager la location des 10 micro-ordinateurs.
- 1 micro-ordinateur pour le consultant
- fourniture de bureau et consommables bureautiques.

Budget Activité No 1 :

<i>No</i>	<i>Libelle</i>	<i>Cout unitaire mensuel (KFcfa)</i>	<i>Nombre</i>	<i>Durée</i>	<i>Total</i>
1	Honoraires Consultant statisticien	1200	1	4 mois	4 800
2	Honoraires agents de chiffrement/saisie	100	20	1 mois	2 000
3	Forfait frais de mission chef de bureau régionaux de la DPS	225	9		2 025
4	Location ordinateurs	10	10	30 jours	3 000
5	Graveur CD-ROM	500	1		500
6	Forfait consommables	200			200
	Total				12 525

Explication du budget :

- La participation des chefs de bureaux régionaux la DPS à la collecte des rapports auprès des CER est prévue pour une durée de un mois. Une dotation forfaitaire de 15 jours de frais de mission ($15 \times 15k = 225k$) a été prévue.
- Le taux de location journalière des micro-ordinateurs doit être vérifié et réajusté pour avoir une meilleure estimation du budget.
- Forfait consommables (cartouches encre imprimante + encre photocopieur + papier + crayons/stylo pour codification des documents + disquettes)

Termes de reference du consultant

A. Tâches principales du consultant:

A.1. Mise à jour de la base des données des villages et des localités

1. Identifier établir un repertoire des administrations et des organismes localisés à Dakar, disposant des données sur les villages et les OCB
2. Assurer la collecte des données sur les villages et les OCB.
3. Coordonner la collecte des données au niveau des régions avec l'aide des services de la DPS;
4. Organiser la validation des données et leur codification ;
5. En collaboration avec l'informaticien de la DPS, il participera à la supervision de la saisie et à l'apurement des données mises à jour.

A.2. Classement des villages

1. Proposer une methode pour le calcul de l'indicateur synthétique nécessaire pour le classement des villages.
2. Après la validation de la méthode, effectuer le classement des villages par région.

B. Supervision des activités et cadre de travail

La supervision des activités réalisées par le consultant sera assurée par le responsable du service de la DPS en charge des statistiques sociales. Le consultant sera basé à la DPS et un bureau équipé d'un micro-ordinateur sera mis à sa disposition.

C. Profil du consultant

Le(a) candidat(e) à ce poste devra avoir un diplôme d'étude universitaire en statistiques et/ou en économie. Avoir déjà participé au traitement au moins d'une enquête statistique par sondage d'envergure nationale. Une bonne maitrise des outils de traitement de données statistiques ainsi qu'une familiarité avec les logiciels de gestion de bases de données seront un atout appréciable.

D. Durée du mandat du consultant : 5 mois

E. Consultant identifié . Mamadou Niang